

LOI 74

Conduite et éthique

A. Attitude appropriée

1. Un joueur devrait garder, à tout moment, une attitude courtoise.
2. Un joueur devrait soigneusement éviter toute remarque ou tout comportement qui pourrait causer désagrément ou gêne à un adversaire ou qui pourrait altérer le plaisir du jeu.
3. Chaque joueur devrait suivre une procédure uniforme et correcte en annonçant et en jouant.

B. Éthique

Par devoir de courtoisie un joueur devrait éviter de :

1. Ne pas prêter suffisamment attention au jeu,
2. Faire des commentaires sans motif pendant les annonces et le jeu,
3. Détacher une carte avant son tour de jouer,
4. Prolonger le jeu inutilement (par exemple en continuant de jouer bien qu'il sache que toutes les levées sont à lui) dans le but de perturber un adversaire,
5. Faire appel ou s'adresser à l'arbitre d'une manière discourtoise pour lui ou pour les autres joueurs.

C. Violation des procédures

Exemples de violation des procédures :

1. Utiliser des désignations différentes pour la même déclaration,
2. Marquer l'approbation ou la désapprobation d'une déclaration ou d'un jeu,
3. Indiquer l'espoir ou l'intention de gagner ou perdre une levée non terminée,
4. Commenter ou agir pendant les annonces ou le jeu pour attirer l'attention sur un fait significatif ou sur le nombre de levées encore nécessaires pour réussir le contrat,
5. Regarder attentivement un autre joueur pendant les annonces et le jeu, ou la main d'un autre joueur dans l'intention de voir ses cartes ou d'observer l'endroit d'où il tire une carte (mais il est conforme à l'éthique d'agir en fonction d'une information acquise en voyant par inadvertance une carte de l'adversaire*),
6. Montrer un manque d'intérêt évident pour la suite d'une donne (par exemple en mélangeant ses cartes),
7. Varier le tempo des annonces ou du jeu dans l'intention de dérouter un adversaire,
8. Quitter la table sans raison avant la fin du tour.